

Trois atouts pour les entreprises

Le BTS Opticien-lunetier est la voie unique pour devenir opticien.

Grâce à la VAE inversée, vous pouvez :

- 1 Former un futur opticien directement dans votre magasin, en l'impliquant dans les activités concrètes du métier
- 2 Adapter le parcours de formation aux besoins spécifiques de votre structure
- 3 Bénéficier d'un accompagnement pédagogique et d'un financement intégral de l'Opcommerce

*Un financement intégral
par l'Opcommerce :
9 000 euros TTC par
parcours, tutorat inclus
(plafond annuel).*

VAE inversée

Une opportunité pour faire évoluer vos salariés et leur permettre d'obtenir le BTS Opticien-Lunetier

Adossée au contrat de professionnalisation, la **VAE (Validation des acquis de l'expérience) inversée** est un nouveau dispositif porté par la branche Optique-lunetterie de détail, permettant de répondre à vos besoins de recrutement, tout en valorisant les compétences du candidat, acquises sur le terrain.

Quel que soit le niveau d'étude du candidat, la VAE inversée permet au salarié en poste ou en recrutement :

- de faire reconnaître son expérience professionnelle,
- d'acquérir de nouvelles compétences en alternance dans votre magasin,
- de valider une certification indispensable à la pratique du métier, le BTS Opticien-Lunetier.

Objectifs du dispositif

La procédure est plus souple et plus rapide que pour la VAE classique. L'accompagnement démarre dès validation du dossier par l'Opcommerce. Après validation, le candidat est immédiatement accompagné dans l'obtention du BTS Opticien-lunetier.

3 modalités d'acquisition des compétences

- 1 Des enseignements généraux, **professionnels et technologiques**
- 2 Des activités professionnelles **en entreprise**
- 3 Un **accompagnement** à la VAE

À la fin du parcours, un jury évalue si les acquis du candidat correspondent aux exigences du BTS Opticien-lunetier.

Qui contacter ?

ICO et **IES** sont les deux organismes partenaires de la branche de l'Optique-lunetterie de détail pour déployer ce dispositif innovant avec des modalités de formations plurielles et adaptées.

Vous pouvez également contacter la **CPNE Optique-Lunetterie de détail** par mail : cpnefp@yahoo.fr

➤ **ICO** : organisme de formation certifié Qualiopi et Qualiopi VAE (ODPC 1099).

Contact : Corinne DUPUIS
dupuis.c@ico.asso.fr / cmo@ico.asso.fr

➤ **IES** : organisme de formation certifié Qualiopi et Qualiopi VAE (ODPC 3531)

Contact : Céline BENNEJI
celine.benneji@ies-institut.fr

En accompagnant un futur opticien via la VAE inversée, vous investissez dans un recrutement durable, valorisez votre savoir-faire et contribuez activement à la transmission du métier.



En savoir +

Rapprochez-vous de votre
conseiller de l'Opcommerce
www.lopcommerce.com
rubrique « Contactez-nous »